



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

COMMUNIQUÉ MÉDIA

Dix ans de trop à attendre

Le 9 mai 2006 (Ottawa) – L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et la Strength in Sisterhood Society (SIS) se disent très préoccupées par l'absence persistante de progrès quant aux recommandations clés énoncées il y a dix ans par Madame la juge Arbour, suite à la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison de Kingston.

Il y a cinq ans, l'ACSEF et l'AFAC, avec l'appui de 25 autres organisations nationales et internationales, ont pressé la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) de mener un examen systématique sur le traitement discriminatoire qu'inflige le gouvernement canadien aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral et d'émettre un rapport spécial à ce sujet. La plainte a été déposée au nom de toutes les femmes incarcérées par le gouvernement fédéral, à l'effet que le traitement discriminatoire infligé aux délinquantes contrevient à l'article 3(1) de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

« Le 28 janvier 2004, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a publié son rapport spécial au sujet de la discrimination systémique et des violations de droits humains que vivent les femmes incarcérées au Canada. Dans ce rapport, intitulé ***Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral***, la CCDP a exigé du Service correctionnel canadien (SCC) qu'il prenne des mesures immédiates pour s'adapter aux besoins des femmes, plutôt que continuer à traiter celles-ci comme les hommes 'sur la base de stéréotypes et de perceptions' », déclare Madame Ailsa M. Watkinson, présidente de l'ACSEF. « Le 28 avril 2006, suite à la publication par le SCC de son *Rapport sur les progrès réalisés depuis dix ans*, la CCDP a émis une déclaration publique dans laquelle la Commission souhaite que l'on '*apporte plus d'attention à la mise en oeuvre des recommandations clés, soit un arbitrage indépendant des décisions relatives à l'isolement et l'établissement d'un organisme indépendant de réparation externe.*' Nous sommes tout à fait d'accord. »

« Nous sommes toutes préoccupées par l'expérience des détenues et par la discrimination dont elles font l'objet en fonction de leur sexe. Nous sommes également inquiètes de la discrimination fondée sur la race que subissent les femmes autochtones et les autres femmes racisées, particulièrement celles qui sont classées et isolées dans des unités à sécurité maximum »,

poursuit Beverley Jacobs, présidente de l'AFAC. « Il semble qu'en toutes occasions, nous voyons le gouvernement canadien perpétuer la pratique honteuse d'ignorer et de continuer à persécuter nos sœurs. Ils nous ignorent lorsque nous sommes victimisées et ils ignorent celles qui sont criminalisées en raison de leur résistance à la même autorité qui perpétue leur victimisation. »

« Si Madame Louise Arbour enquêtait sur ce qui se passe aujourd'hui, on assisterait probablement à une autre mise en accusation cinglante quant au traitement infligé aux détenues par le SCC. Nous voulons voir des gestes concrets remplacer la rhétorique du SCC. Nous avons assisté à suffisamment de rapports et d'inaction de la part du SCC pour douter de leur bonne foi... », s'indigne Gayle Horii, de Strength in Sisterhood (SIS). SIS est une organisation réunissant des femmes présentement incarcérées ou l'ayant déjà été et leurs alliées.

« En octobre 2005, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a exprimé de graves préoccupations quant au traitement des détenues par le Canada », déclare Kim Pate de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. « Le Comité a exhorté le Canada à pleinement mettre en œuvre les recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne et à en faire rapport au Comité avant un an. Il insiste sur la nécessité d'empêcher tout contact direct entre le personnel masculin et les détenues, de limiter le recours à l'isolement et de mettre immédiatement sur pied un organisme externe indépendant de réparation et de règlement judiciaire des différends pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral. La mise en application de ces recommandations est essentielle pour remédier au traitement discriminatoire que subissent actuellement les détenues. Les ministres de la Sécurité publique et de la Justice doivent agir dès aujourd'hui pour démontrer leur engagement à remédier au traitement discriminatoire, aux violations des droits de la personne et aux autres violations juridiques et politiques, tout autant qu'au manque d'imputabilité du Service correctionnel du Canada. »

– 30 –

Contacts:

L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) est une fédération de 25 sociétés locales de prestation de services communautaires qui travaillent avec et pour les femmes et les filles victimisées, criminalisées et incarcérées. Le 8 mars 2001, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'ACSEF et l'AFAC ont déposé une plainte pour violation des droits de la personne au nom de toutes les femmes incarcérées sous sentence fédérale.

D^{re} Ailsa Watkinson, présidente, ou Kim Pate, directrice générale, au 613-298-2422.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est, depuis sa création en 1974, la principale organisation nationale de femmes autochtones. La mission de l'AFAC est la réalisation de l'égalité politique, sociale et économique pour toutes les femmes autochtones du Canada, qu'elles soient membres des Premières nations (avec ou sans statut), Inuites ou Métis.

Beverley Jacobs, présidente ou Sherry Lewis, directrice générale, au 613-722-3033, poste 221

Strength in Sisterhood (SIS) est un réseau d'ex-détenues sous sentence fédérale qui oeuvrent en conjonction avec d'autres groupes en quête d'égalité à la promotion des droits des femmes purgeant une peine de ressort fédéral. SIS s'est incorporée en 1995 en vue de réclamer soutien et services pour les femmes incarcérées sous sentence fédérale.

Gayle Horii, au 604-943-2921